



CRIDON Nord-Est

Le 12 février 2010

Mon Cher Confrère et Mon Cher Maître,

Comme nous vous l'avons précisé en janvier dernier, la formation organisée par le CRIDON Nord-Est pour l'année 2010 prendra la forme de deux demi-journées au cours du premier semestre, qui seront suivies d'une journée traditionnelle en octobre.

Pour notre premier après-midi, nous sommes partis du constat, qu'en raison du flot de réformes qui envahit le droit contemporain, le praticien se demande souvent, dans une situation donnée, si la conduite adoptée hier doit être maintenue ou corrigée. Y a-t-il eu réforme, se demande-t-il ?

Conscient de cette difficulté récurrente, nous vous proposons d'utiliser la méthode des cas pratiques pour passer en revue toute une série de situations concrètes relevant du droit patrimonial de la famille, afin de vérifier si dans les configurations les plus familières au Notariat, il y a ou non changement.

A titre d'exemple, on se demandera :

- Quel est le sort de « vieilles » condamnations du de cujus à payer une somme d'argent lorsque le créancier n'a pas « bougé » depuis plusieurs années ?
- Que conseiller en cas d'inertie d'un coindivisaire alors que tous les autres souhaitent vendre un immeuble dépendant de l'indivision successorale ?
- Quels sont les risques que présente la donation envisagée par un donateur endetté ?
- Lorsque le défunt était propriétaire d'immeubles situés hors de France, quelles sont les particularités du règlement de sa succession ?
- Quelle attitude avoir lorsqu'on apprend que le défunt laisse un passif important hors de France ?
- Peut-on choisir par testament la loi applicable à sa future succession ?
- Comment mettre en œuvre l'imputation des libéralités consenties au conjoint survivant sur ses droits légaux ?
- Comment régler une succession dans laquelle le conjoint survivant est décédé sans avoir opté au titre de la donation entre époux qui lui a été consentie ?

En cas de mauvaise réception, veuillez nous contacter.

**9 rue de Puébla. 59042 Lille cedex.
Téléphone: 03 28 38 18 38
Télécopie 03 20 30 64 92**

**Courriel : secretariat@cridon-ne.org
Site : <http://www.cridon-ne.org>**



Certifié ISO 9001 version 2000

- Le légataire qui recueille les meubles garnissant un logement loué par le défunt est-il débiteur d'une indemnité d'occupation jusqu'à ce qu'il libère les lieux ?
- A quelles conditions le gel des valeurs peut-il s'appliquer à une donation-partage ?
- Comment protéger l'acquéreur d'un bien donné lorsque les héritiers réservataires du donateur refusent de consentir à la vente ?

Se succéderont en alternance pour traiter ces différentes questions :

Claire Peuble, Consultante au CRIDON Nord-Est, chargée d'enseignement à la Faculté de droit de Douai, **Virginie Godron**, Consultante au CRIDON Nord-Est, Docteur en Droit, **David Boulanger**, Directeur du CRIDON Nord-Est et du CFPN-Lille, Maître de conférences à la Faculté de droit de Douai, et **Frédéric Vauvillé**, Professeur agrégé des universités et Conseiller scientifique du CRIDON Nord-Est.

Cet après-midi de formation débutera à 14 heures précises pour s'achever vers 17 heures 45. Il ne nous a pas paru utile de prévoir une prestation extérieure de traiteur, ce qui nous permet de vous proposer la formation au tarif unique de 10 euros.

Comme d'habitude, vous trouverez ci-joint un bulletin unique que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner avant la date butoir fixée pour l'après-midi que vous aurez choisie.

Nous vous signalons enfin que notre document de travail sera disponible sur notre site : www.cridon-ne.org dès le 11 mars prochain.

Espérant que nous vous compterons nombreux à cet après-midi de formation, nous vous prions, Mon Cher Confrère et Mon Cher Maître, de croire en l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président du CRIDON,



E. ALLARD

Le Conseiller Scientifique,



F. VAUVILLE

Le Directeur,



D. BOULANGER

BULLETIN D'INSCRIPTION
aux Questions pratiques de droit patrimonial de la famille
A retourner au CRIDON NORD-EST, 9 Rue de Puébla,
59042 LILLE CEDEX

A l'attention de Laurence FLEURY

(Tél. 03.28.38.17.30 / Courriel : l.fleury@cridon-ne.org)

Maître..... Notaire à.....

Assistera à la réunion de (*) :

| | |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <p>BOULOGNE SUR MER, le mardi 16 mars 2010 à l'Université du Littoral Côte d'Opale, 21 Rue St Louis à BOULOGNE SUR MER, amphithéâtre n° 1. Un parking payant est situé à proximité de la Faculté de Droit. Merci de nous envoyer votre réponse avant le 8 mars 2010.</p> |
| <input type="checkbox"/> | <p>AMIENS, le jeudi 18 mars 2010 au CRDP, 45 Rue Saint Leu à Amiens. Parking conseillé : parking St Leu à proximité du CRDP. Merci de nous envoyer votre réponse avant le 8 mars 2010.</p> |
| <input type="checkbox"/> | <p>PONT A MOUSSON, le mardi 23 mars 2010 à l'Abbaye des Prémontrés,</p> <p>9 Rue St Martin à PONT A MOUSSON.</p> <p>Un parking d'une capacité de 350 places est situé à proximité de l'Abbaye devant le Lycée Marquette (Rue St Martin à Pont à Mousson). Merci de nous envoyer votre réponse avant le 15 mars 2010.</p> |
| <input type="checkbox"/> | <p>REIMS, le mercredi 24 mars 2010 à La Chambre Interdépartementale des Notaires, 44 cours Jean-Baptiste Langlet à REIMS (salle des adjudications). Le parking « D'Erlon » situé face à la gare de Reims est à proximité de la Chambre Interdépartementale des Notaires ou à défaut le parking « Buirette », Rue Buirette à Reims. Ces deux parkings sont situés au centre ville et indiqués par fléchage. Merci de nous envoyer votre réponse avant le 15 mars 2010.</p> |
| <input type="checkbox"/> | <p>DOUAI, le mardi 30 mars 2010 à la Faculté de droit de Douai, Rue d'Esquerchin à Douai (Grand amphi). Le parking de la Faculté de droit est à votre disposition. Merci de nous envoyer votre réponse avant le 22 mars 2010.</p> |

(*) Merci de mettre une croix en face du lieu de votre choix.

Sera accompagné de : M.....
 M.....
 M.....

Joint un chèque de (**10 € par participant**) à l'ordre du CRIDON Nord-Est.

Souhaite avoir confirmation de son inscription par courrier électronique à l'adresse suivante :
 ou par fax à ce n° :

Souhaite recevoir un plan d'accès, sur simple demande adressée à Laurence Fleury.